



Supplément descriptif du certificat

1. Titre protégé (fr), profession

**Spécialiste en photographie CFC
Orientation Photographie**

2. Traduction du titre (en)

Photo Retailer, Federal Diploma of Vocational Education and Training
Specialism Photography

3. Profil de l'activité professionnelle

Les spécialistes en photographie sont formés pour travailler au studio, au laboratoire et à la vente dans un commerce spécialisé en photographie. Ils travaillent dans les trois domaines ("Photographie", "Finishing" et "Conseil et vente") mais sont spécialisés dans l'orientation "Photographie".

Les spécialistes en photographie de l'orientation Photographie disposent de connaissances approfondies dans la prise de vue et la conception d'images fixes et animées (vidéos). Ils maîtrisent les différents appareils de prise de vues (appareil photo, caméra, scanner) et utilisent les accessoires (p. ex. flash) de manière optimale. Leur créativité et leur compétence en matière de conception de l'image valorise le message exprimé par la photo.

Ils maîtrisent par ailleurs les prises d'images fixes et animées (vidéos) ainsi que la vente et le conseil de produits et de services. Ils disposent de bonnes aptitudes en communication, veillent à satisfaire les clients tout en prenant en compte les intérêts de l'entreprise. Ils sont ouverts à la nouveauté et, en cas de problèmes, ils sont capables de s'écarter des schémas de pensée traditionnels et de trouver des solutions créatives et originales. Ils savent présenter les assortiments de produits et calculer les prix, connaissent les bases légales (p. ex. en ce qui concerne la protection des données et les droits d'auteur) et travaillent de manière discrète. Ils sont doués pour la technique et capables d'utiliser divers appareils (appareils photo, imprimantes, etc.) ou programmes (applications graphiques, etc.). Grâce à leur forte résistance au stress, à leur approche et à leur action interdisciplinaires et à leur sens des responsabilités, ils sont en mesure d'assumer les exigences qui sont posées à leur domaine professionnel.

4. Secteurs d'activité

Les spécialistes en photographie travaillent dans différents champs professionnels:

- dans le cadre de leur activité au studio photo, ils sont par exemple responsables du choix des supports d'images, de la saisie des données d'images et de la conception des images;
- ils traitent les données d'image et procèdent à leur tirage; ils traitent des images fixes et animées (vidéos) à l'aide de différents appareils (appareil photo, caméra vidéo, scanner), préparent les textes et les graphiques, et assurent la sauvegarde et l'archivage des données;
- dans le commerce spécialisé en photographie, ils sont actifs dans la vente et dans le conseil et apportent leur aide pour la conception des assortiments, le calcul des prix et les travaux administratifs (p. ex. contrôle des commandes, des stocks et des sorties, correspondance commerciale).

Les spécialistes en photographie avec l'orientation "Photographie" se sont spécialisés dans le travail en studio et dans le commerce spécialisé en photographie.

5. Base officielle du certificat

5.1 Organe responsable du certificat (organisations du monde du travail)

imagingswiss - der Fotoverband, Esslingerstrasse 5, 8618 CH-Oetwil am See,
www.imagingswiss.ch, tél. secrétariat: 043 833 02 05, e-mail: sekretariat@imagingswiss.ch

5.2 Autorité nationale chargée de délivrer l'approbation du certificat

Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation SEFRI, Einsteinstrasse 2, CH-3003 Berne
www.sefri.admin.ch

5.3 Niveau (national ou international) du certificat

Cadre national des certifications formation professionnelle: Niveau 4
Cadre européen des certifications: Niveau 4

5.4 Conditions d'octroi/Système de notation

6 = très bien

5 = bien

4 = suffisant

Note minimale requise: 4.

3 = faible

2 = très faible

1 = inutilisable

5.5 Accès au niveau suivant de formation* (facultatif)

Spécialiste en photographie avec brevet fédéral; spécialiste en photographie avec diplôme fédéral. Avec la maturité professionnelle, les titulaires du CFC de spécialiste en photographie sont admis sans examen aux études dans une haute école spécialisée.

* La décision en matière d'admission relève de l'institution d'accueil.

5.6 Accords internationaux (facultatif)

5.7 Base légale

- Ordonnance du SEFRI du 8 décembre 2004 (état au 01 janvier 2013) sur la formation professionnelle initiale de spécialiste en photographie CFC, orientation "Photographie".

- Ordonnance du 27 août 2014 sur le cadre national des certifications pour les diplômes de la formation professionnelle (SR 412.105.1)

6. Modes d'accès au certificat officiellement reconnu

La formation professionnelle initiale de spécialiste en photographie CFC dure 3 ans. Il s'agit la plupart du temps d'une formation dite duale qui se déroule dans l'entreprise formatrice et dans une école professionnelle, et qui comprend également des cours interentreprises. Les compétences opérationnelles liées à la profession sont définies par les organes responsables concernés.

- L'entreprise formatrice vise à faire acquérir des aptitudes pratiques liées à la profession choisie, à raison de 4 jour(s) en moyenne par semaine.

- L'école professionnelle est chargée de l'enseignement des connaissances professionnelles et de la culture générale, à raison de 1 jour(s) en moyenne par semaine pour un total de 1080 leçons.

- Les cours interentreprises visent à faire acquérir un savoir-faire de base destiné à compléter la pratique professionnelle et la formation scolaire, à raison de 8-12 jours de cours au total.

La procédure de qualification avec examen final porte sur les domaines de qualification suivants:

- travail pratique d'une durée de 14-20 heures

- connaissances professionnelles (examen écrit et/ou oral) d'une durée de 3-4 heures

- culture générale

Sont pris en compte pour le calcul de la note globale, les domaines de qualification et la note d'expérience de l'école professionnelle.

D'autres procédures de qualification équivalentes et reconnues par le SEFRI sont possibles.

7. Informations complémentaires

Etabli par l'organe national de référence:

Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation SEFRI, www.sefri.admin.ch

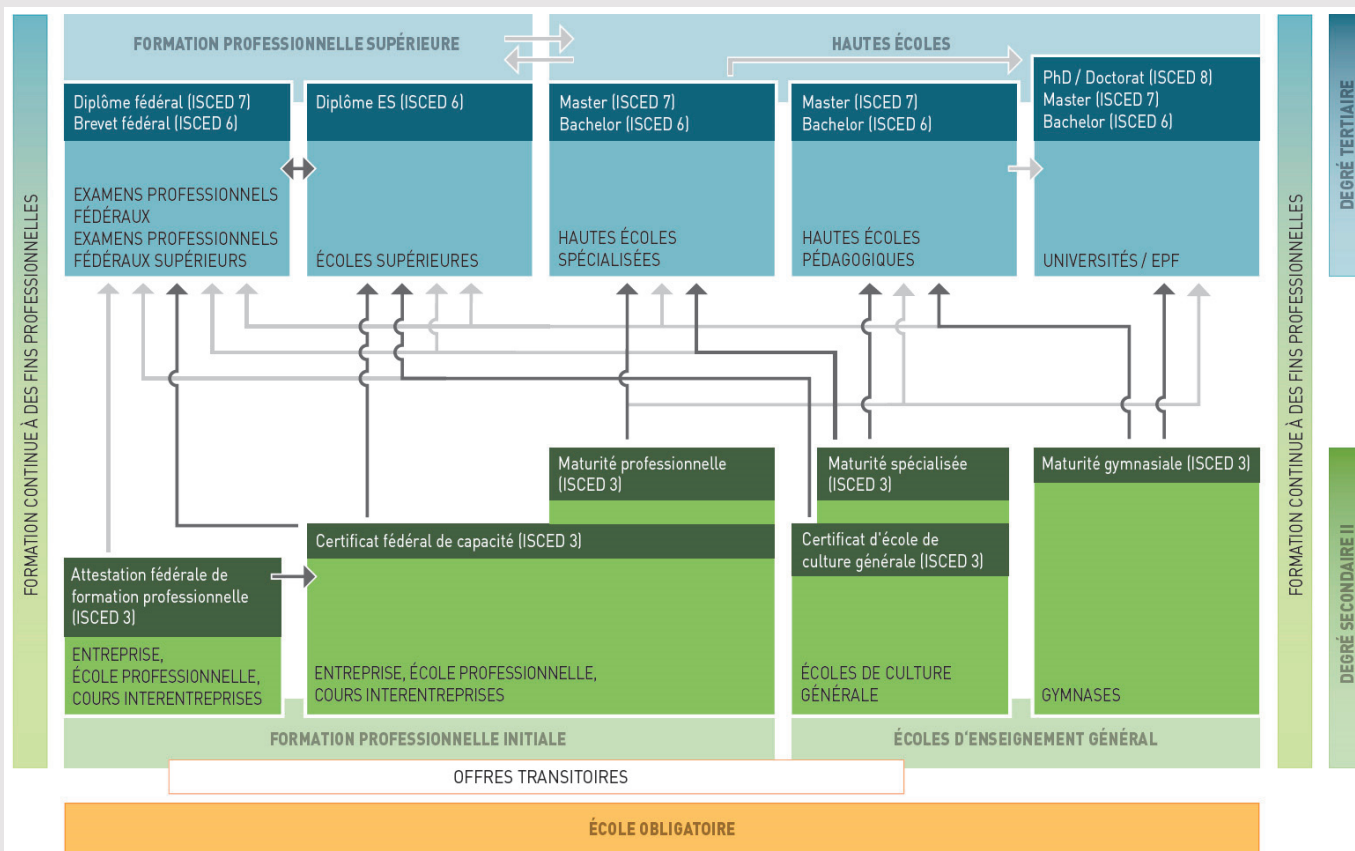


Le présent supplément descriptif se fonde sur l'art. 4, al. 1, de l'ordonnance du 27 août 2014 sur le cadre national des certifications pour les diplômes de la formation professionnelle (O-CNC-FPr; RS 412.105.1). Il suit le modèle recommandé par le Parlement européen et le Conseil (décision n° 2241/2004/CE). Le supplément fournit des données suffisantes pour améliorer la transparence internationale et la reconnaissance professionnelle équitable des qualifications (diplômes, titres, certificats, attestations, etc.). Il décrit la nature, le niveau, le contexte, le contenu et le statut de la qualification acquise par la personne

désignée par le certificat original auquel ce supplément est annexé. Le présent supplément descriptif ne peut pas être utilisé séparément du certificat original. Il est dépourvu de tout jugement de valeur, déclaration d'équivalence ou suggestion de reconnaissance.

De plus amples informations sont disponibles sur le site www.sefri.admin.ch.

8. Informations sur le système éducatif national



ISCED = International Standard Classification of Education

SBFI 2016

Le système éducatif suisse

Le système éducatif suisse repose sur deux piliers: la voie de la formation de culture générale et celle de la formation professionnelle. Un changement de voie est possible en tout temps, sur la base dans certains cas de prestations complémentaires. D'une manière générale, le système éducatif suisse se caractérise par une grande perméabilité.

Formation professionnelle initiale (degré secondaire II)

La formation professionnelle initiale prépare les candidats à une activité professionnelle autonome et se caractérise par le lien systématique entre la théorie et la pratique professionnelle. Elle dispense les compétences opérationnelles requises pour l'exercice de la profession en vue de permettre aux diplômés de mener des activités et tâches professionnelles de manière indépendante, ciblée et appropriée tout en faisant preuve de suffisamment de souplesse. La formation professionnelle initiale englobe par ailleurs un enseignement de culture générale qui vise à transmettre des compétences fondamentales aux personnes en formation, leur permettant de s'orienter sur les plans personnel et social et de relever des défis tant privés que professionnels.

En règle générale, la formation est dispensée sur trois lieux de formation (entreprise, école professionnelle et site de cours interentreprises). La réussite de la formation professionnelle initiale garantit l'employabilité et l'accès au marché du travail.

Les personnes qui ont terminé avec succès une formation professionnelle initiale peuvent, si elles disposent de l'expérience professionnelle requise, effectuer une formation professionnelle supérieure ou, si elles sont titulaires d'une maturité professionnelle, être admises aux études dans une haute école spécialisée.

Accès à la formation professionnelle supérieure du degré tertiaire

La formation professionnelle supérieure englobe les examens fédéraux (examen professionnel et examen professionnel supérieur) ainsi que les filières de formation des écoles supérieures ES. En combinant enseignement et pratique professionnelle, la formation professionnelle supérieure pose le principe de la formation duale au degré tertiaire. Elle s'inscrit dans le prolongement de la formation professionnelle initiale et est orientée vers les compétences et les besoins du marché du travail. L'examen professionnel fédéral sanctionné par le brevet fédéral donne aux professionnels la possibilité d'acquérir une première spécialisation et d'approfondir leurs connaissances après la formation professionnelle initiale. L'examen professionnel fédéral supérieur (diplôme fédéral) fait suite en général à l'examen professionnel fédéral et constitue pour les professionnels un moyen d'acquérir la qualification d'expert dans leur branche ou d'obtenir un poste de direction au sein d'une entreprise. Les écoles supérieures délivrent un diplôme ES reconnu sur le plan fédéral. Elles permettent de développer des compétences pour pouvoir assumer des responsabilités au niveau technique et en matière de conduite et ont une orientation plus généraliste et plus large que les examens fédéraux.

Accès aux hautes écoles grâce à la maturité professionnelle fédérale

La maturité professionnelle complète la formation professionnelle initiale avec CFC par une formation générale approfondie et permet d'accéder aux études dans une haute école spécialisée. L'examen complémentaire «passerelle maturité professionnelle – hautes écoles universitaires» permet par ailleurs d'intégrer une université ou une école polytechnique fédérale (EPF).

De plus amples informations sont disponibles sur le site www.supplementprof.ch.